



Déclaration préalable du SE-Unsa à la CAPA des CPE « Mouvement Intra 2018 »

du mercredi 20 juin 2018

Les commissaires paritaires du SE-Unsa ne reviendront pas dans cette déclaration sur toutes les attaques faites au paritarisme, et plus particulièrement au corps des CPE dès les élections professionnelles de 2018. Nous nous sommes largement exprimés dans notre déclaration unitaire avec le SNES-FSU et le SGEN-CFDT et par notre démarche de boycott du vendredi 15 juin 2018.

Concernant le mouvement intra 2018, les conséquences de ce que nous dénonçons depuis le départ, à savoir le profilage massif des postes offerts au mouvement (20 sur 38 soit 52% des postes) sont malheureusement celles que nous avons envisagées. En effet, c'est tout le mouvement 2018 qui se retrouve bloqué : Dans deux départements des plus attractifs de notre académie (Landes et Pyrénées Atlantiques), aucune mutation en dehors des deux postes profilés. Sur le département de la Gironde, également fort attractif, le profilage réduit considérablement la possibilité de mutations supplémentaires. La barre d'entrée dans le département explose (1165,2 pts) et pourtant arrivent sur ces postes profilés des collègues avec des barèmes de 52 pts, 62 pts, 122 pts, 136 pts... au détriment des collègues, déjà en postes dans l'académie avec de plus forts barèmes. Il est évident que cela va être ressenti comme une véritable injustice, avec un risque de désengagement des collègues dans une profession en manque de reconnaissance réelle : la mobilité géographique est un signe de reconnaissance parfois attendu depuis de nombreuses années. A l'opposé, la Dordogne et le Lot et Garonne qui pêchent depuis toujours par leur inattractivité – qu'elle soit fondée ou non- restent une fois de plus, à l'issue de cette phase intra avec 5 postes « profilés » vacants (soit 25% de l'ensemble des postes profilés offerts au mouvement). Pourtant, Madame la DRH, vous nous affirmiez lors du GT de vérification des barèmes, que tous les postes profilés seraient pourvus et que nos informations étaient fausses. Effectivement, nous aurions aimé avoir tort !

Vous connaissez notre avis sur le fond et la philosophie du recrutement sur postes à profil. Nous souhaitons également dénoncer la forme et notamment l'opacité et l'inégalité de traitement de ces candidatures : recrutement sur entretiens pour certains, sur candidatures papiers pour d'autres, collègues ayant postulé mais n'ayant pas été reçus et n'ayant pas eu de réponse officielle... Sans parler de toutes les rumeurs qui ont accompagné ce recrutement, jusqu'à une lettre anonyme envoyée à nos 3 syndicats, chacun fantasmant d'avance sur qui serait recruté ou dénonçant ce qu'ils qualifient de « passe-droit, piston et magouille » ! On est clairement dans une mise en concurrence malsaine des collègues. Et que se passera-t-il quand le chef d'établissement qui a recruté aura une mutation ? Partira-t-il avec sa ou son CPE préféré(e) ? En cas de conflit avec le suivant, qui sera incriminé ? Et si malgré ce profilage, la mise en adéquation des profils CPE/ chef d'établissement ne se transformait pas en symbiose professionnelle ? Nos interrogations peuvent paraître caricaturales et sont volontairement provocatrices. Pour le SE-Unsa, il faut renoncer purement et simplement à ce mode de recrutement qui s'apparente à du « clientélisme » tant pour le corps des CPE que celui des

chefs d'établissements. Il faut maintenir un mouvement fondé sur des éléments de barème objectifs et sur un accompagnement au plus près des situations d'établissements et des personnels, comme vous avez su le faire dans notre académie, pendant de nombreuses années.

Cela passe entre autres par des créations postes plus nombreuses et par des dotations en TZR suffisantes (6 ZR vacantes dans notre académie sont cette année bloquées). Nous rappelons que cette année aucun poste de CPE n'a été créé.

Nous terminerons cette déclaration sur les annonces relatives à la Réforme du baccalauréat. Nous constatons que les CPE n'apparaissent pas dans le discours ministériel. Pourtant, pour le SE-Unsa, ce chantier nous concerne à divers égards et rejoint plusieurs de nos champs de compétences. La vie scolaire est souvent une variable d'ajustement, y compris dans notre académie où les AED sont « réquisitionnés » pour l'organisation du BAC : surveillance des épreuves (y compris des élèves à besoins à particuliers nécessitant un tiers temps supplémentaire), préparation des salles de classe, secrétariat de jury d'examen, etc....

Comment maintenir un accueil et un service de qualité à la vie scolaire si les assistants d'éducation sont régulièrement accaparés par l'organisation des épreuves communes de contrôle continu ? Quelle prise en charge des classes et des élèves qui n'auront pas cours quand leur professeur sera convoqué pour ces épreuves ?

Ce sentiment de n'être qu'une variable d'ajustement est à mettre en lien avec ce climat de confiance que nous réclamons et que nous cherchons à co-construire, notamment dans notre académie. Nous souhaitons que le travail initié lors d'un premier groupe de travail se poursuive avec les chefs d'établissements, les IPR et le Rectorat. En cette fin d'année, de nombreux collègues peinent encore à faire valoir leurs droits, en matière de respect d'un cadre horaire (demande de rattrapage des heures de soirée d'internat précédent des jours fériés, comptées comme heures non faites, alors que l'établissement et l'internat étaient fermés, conseils de classes inscrits par certains chefs d'établissements dans les 4 Heures laissées à l'initiative des CPE, par exemple) ou se voient imposer, quand ils sont logés par NAS- des astreintes de grandes vacances, sans concertation, en plein milieu des 6 semaines de congés d'été, alors même que les établissements sont fermés... Autant d'exemples, qui même à la marge, nous poussent à dire que nous sommes loin d'une équité et d'une sérénité de fonctionnement pour l'ensemble des collègues que nous représentons. En cette fin d'année scolaire, nombreuses et nombreux sont les CPE qui nous sollicitent pour exprimer un profond mal être professionnel et effectivement souvent des pertes de repères et un problème de positionnement. Mais il apparaît clairement que ce problème de positionnement n'est pas réductible aux seuls CPE, comme cela a pu être déclaré dans des instances précédentes, par le Recteur, par vous Madame la DRH ou par les IA-IPR Vie scolaire.

Tant que nous pourrons le faire, dans des instances paritaires et par un réel dialogue social auquel nous sommes attachés, nous, commissaires paritaires du SE-Unsa continuerons à porter la voix de nos collègues pour une école du mieux vivre et du mieux travailler ensemble, pour tous.

Pour le SE-Unsa

Laurence GATINEAU et Christophe NOWACZEK